

EO 5 Défense Protection et sécurité du territoire

Auteur : GUYOT Regis

Date : 2003

1 MININT : M.Guyot, préfet, ancien préfet délégué à la sécurité et la défense auprès de la zone de défense Sud-Est à Lyon pendant le dernier sommet du G7 à Lyon.

L'organisation d'un G8 (élargi à la Russie) est un événement mondial, global et complexe à organiser :

- mondial, car ce sommet réunit une fois par an dans un pays chaque fois différent les huit principaux responsables politiques du monde. Il fait l'objet d'une médiatisation à l'échelle mondiale et provoque la mobilisation des mouvements anti-mondialisation.

- global, pour le pays qui reçoit : Les caractéristiques du pays, le niveau d'organisation sont mis en exergue et rejaillissent sur le prestige de son responsable. L'accueil par la population, l'ouverture de la nation, mais aussi la cohésion sociale, les difficultés internes sont jugées par les autorités étrangères et amplifiées par les médias. A ce titre, l'événement présente un intérêt plus stratégique que tactique.

- Complexe à organiser dans un espace temporel et géographique restreint (nombre de cortèges simultanés, multiplicité des manifestations diverses, logistique). Ces sommets concentrent de manière exceptionnelle les risques et sont particulièrement sensibles aux événements conjoncturels. Il est nécessaire de concilier l'impératif de sécurité lié à la tenue du sommet et la continuité de vie dans la cité. Les qualités nécessaires sont la rigueur et la précision de la préparation mais aussi l'adaptabilité et la réactivité du dispositif aux aménagements nécessaires.

Le chef de l'Etat s'implique personnellement et formule les attentes suivantes :

- visibilité extérieure et intérieure de l'influence de la France dans le monde.

- démonstration des capacités et de l'attractivité du pays. Le sommet constitue une vitrine technologique, économique et touristique de la nation. Il permet de faire la démonstration des capacités organisationnelles des institutions.

Les conditions générales du succès du sommet sont de deux natures :

- la mobilisation des ressources humaines doit être très précoce, afin de roder les relations entre les différents interlocuteurs, notamment les éléments précurseurs des délégations étrangères. La préparation du sommet est initiée dès connaissance du lieu d'accueil, sans attendre la totalité des informations requises.

- L'organisation verticale et horizontale doit être cohérente : verticalement, une seule autorité locale, le préfet de région, est le correspondant de l'Elysée et des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et de la défense. La cohérence horizontale est assurée par la coordination locale autour du préfet et la coopération civilo-militaire. Enfin, il convient de s'appuyer sur les forces vives de la région.

2 DGPN : M. Rudolph, contrôleur général et DGGN : L/cl Kim (BDEF)

La réussite d'un sommet G8 repose sur la qualité de la préparation, un travail de renseignement et d'évaluation des menaces et sur l'existence d'un PC unique/

- Il convient de s'inscrire dans la durée, de septembre 2002 à juin 2003 pour la préparation du sommet d'Evian. Les aspects juridiques particuliers liés à la proximité d'un pays non signataire de la convention de Schengen et la nécessité de recevoir des missions préparatoires des pays étrangers seront intégrées à la préparation du sommet, certaines délégations comptant plusieurs centaines de personnes. Au niveau local, il importe d'organiser le travail de manière transversale. Les moyens logistiques devront permettre de loger près de 30000 personnes malgré des capacités hôtelières limitées. Au niveau parisien, il faut rechercher la convergence et la synergie de l'ensemble des services de sécurité concernés par le sommet. Enfin au niveau international, outre la collaboration avec les autorités suisses, des contacts seront établis avec les mouvements contestataires. Ce dialogue a ses limites en raison de l'atomisation des

mouvements " anti-mondialisation " avec des stratégies très différentes les unes des autres.

- Le travail de renseignement portera notamment sur les risques d'attentats et les actions des anti-mondialistes. Cela requiert essentiellement un effort d'imagination. Les services de la DST, de la DGSE, du STIP, de la DGGN et de la DGPN, et des RG seront requis.

- Il importe de concentrer toutes les autorités ayant un pouvoir de décision, y compris des représentants étrangers, dans un PC unique sous l'autorité de la Haute Autorité de Décision (HAD). La stratégie s'articule autour d'une zone sanctuarisée et d'une zone à sécuriser, sans tenir compte des attributions usuelles en matière de sécurité publique.

3 Il importe de coordonner les chaînes du ministère de l'intérieur et de la défense.

31. IDOT : L/cl Paoli

L'organisation territoriale interarmées de la défense (OTIAD) est une structure permanente qui répond aux principes suivants:

- la continuité paix-crise-guerre de la chaîne de commandement des armées sous les ordres du CEMA
- la permanence
- la coopération civilo-militaire fondée sur l'unicité de l'interlocuteur désigné et la co-localisation avec l'autorité civile
- l'économie et l'adaptabilité des capacités et des moyens des armées
- la réactivité et la modularité du dispositif
- la subsidiarité de manière à adapter les capacités et moyens engagés aux circonstances

32. DDSC : Col Feyzeau

La défense civile relève du ministère de l'intérieur. Depuis la réforme de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile (DDSC) le directeur est nommé Haut Fonctionnaire de Défense.

Le niveau zonal est important depuis la création en 1988 de 7 EMZD pour 6 centres opérationnels de zone.

Les EMZD assurent les missions de veille opérationnelle permanente, de préparation des plans de protection civile, de mise en œuvre des mesures opérationnelles de zone et d'assistance au préfet de zone (circulation routière, lien avec le COGIC, plan ORSEC de zone...)

33. CAB MINDEF : Col De Saint Chamas.

La coordination entre les deux chaînes est simple au niveau du ministère car la mobilisation est évidente pour l'organisation d'un sommet.

Quotidiennement, les relations entre le cabinet civil et le cabinet militaire peuvent s'écarter de la théorie en raison des nombreuses interventions directes notamment en période de cohabitation.

Le rôle de coordination et d'arbitrage dans l'attribution des moyens des armées incombe au cabinet militaire du ministère de la défense. En l'absence de moyens dédiés, la priorité reste aux missions essentielles de la défense.

34. EMA/CPCO : L/cl Bouget-Caronne

La participation des forces armées peut prendre trois formes : l'intervention de secours en urgence au profit des populations, le concours à la sécurité générale (vigipirate), l'aide aux services publics comme pour AZT/Toulouse. Les critères de choix qui déterminent l'ampleur des concours des forces armées sont la nature de la mission, les capacités détenues par les forces et la disponibilité des forces et moyens.

L'engagement des forces armées sur le théâtre national se fait par voie de réquisition ou de concours.

4. CDAOA : Col Borel

La défense aérienne repose sur quatre grands principes/

- exercer la souveraineté de l'Etat dans le ciel : sûreté aérienne et police du ciel.
- Caractéristiques essentielles de la mission : permanence, délais d'intervention limités à quelques minutes grâce à une conduite très centralisée, aspect interministériel très prononcé et chaîne de conduite des opérations très courte (Premier

Ministre et Haute Autorité de Défense Aérienne)

- L'exécution de la mission se décline en quatre temps : identification, évaluation de la situation et classification de la menace éventuelle, information des autorités pour décision et intervention dans le ciel par avion hélicoptère ou missile sol-air.

- Enfin, au sol, les mesures " polair " après le posé de l'avion.

L'intervention comprend les mesures de sûreté aérienne par le renseignement, la contrainte (changement d'itinéraire, obligation à se poser ou tir de semonce) et la destruction.

La défense aérienne joue un rôle accru en matière de lutte anti-terrorisme depuis le 11 septembre 2001.

Les limites essentielles résultent de la difficulté de connaissance des flux à basse altitude, de la coordination interministérielle et de la coordination internationale transfrontalière.

5. EMM : Com. Général Laroche, CV Tainguy, L/cl Grimaldi (gendarmerie maritime)

Le Préfet maritime, représentant du Premier Ministre et de chacun des ministres du gouvernement, coordonne le dispositif de sûreté maritime d'un grand sommet international en bord de mer. Dans un cadre préétabli et une structure permanente, le PREMAR s'investit personnellement dans la mission.

Les leçons du sommet de Nice portent sur l'anticipation nécessaire, le constat d'un contexte difficile et l'aspect juridique afférent à l'emploi des armes :

- Anticiper de manière à connaître des interlocuteurs de culture différente, à ne pas minimiser les difficultés de mise en place d'un dispositif conséquent pour être étanche, à ne pas sous-estimer les modes d'actions de contestataires ou de terroristes, et surtout à soigner l'interface entre le PREMAR et le préfet responsable du dispositif terrestre.

- Le constat d'un contexte difficile, en raison du caractère international de la sûreté maritime, du contexte politique national et local du moment. Il importe de préparer l'opinion publique en mettant en œuvre une cellule d'information. Enfin il faut garder à l'esprit que le contexte politique international peut modifier la durée et les conditions de déroulement du sommet.

- L'emploi des armes s'appuie sur le principe de légitime défense, l'autorisation d'ouverture du feu remontant jusqu'au Premier Ministre.

Le CV Tainguy a souligné les difficultés rencontrées dans la gestion de la composante aérienne, notamment des hélicoptères. L'accent doit être porté sur la connaissance de l'environnement local même si l'absence de plaisanciers en décembre avait facilité cette coordination en mer, toujours complexe en raison de la multiplicité des acteurs réunis dans la coalition. Ainsi , les conditions météorologiques dégradées avaient diminué l'endurance à la mer de certains moyens nautiques.

Les leçons du sommet sont multiples : l'absence de recul de la zone nécessitant une réactivité importante, une pression médiatique considérable, une durée du sommet dépassée, la gestions d'incidents imprévus nombreux, et surtout l'importance de la coordination des chaînes de commandement.

Le représentant de la gendarmerie maritime a conclu en rappelant les aspects juridiques relatifs au droit en mer, à la police en mer et enfin au maintien de l'ordre en mer qui ont justifié la présence d'officiers de police judiciaire territorialement compétents à bord de chaque bâtiment.